

- SEANCE DU 21 FEVRIER 2011 -

L'an deux mil onze le vingt et un février, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le 15 février, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean Paul BERTHOULOUX, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRESENTS : *MM BERTHOULOUX J. P. - COTTON M. - Mme LE ROY M. - MM. THOMAS G. - CAM G. - BOUCHER R. - GUEVEL F - FALC'HUN G. - LABOUS S. - TREGUER J. L. - BERGOT S. - Mme MITH M.F. - M. FALC'HUN P. - Mme DOREMUS R. - M. AVELINE M. - Mme TREGUIER N - MM. GOURIOU B. - PASQUET M. - JESTIN C.*

ABSENTS : *Mmes COAT Olivia - QUEMENEUR Jeanine - GUILLOPE Muriel - M. SEGALEN François.
Mme QUEMENEUR a donné procuration à Mme LE ROY.
Mme GUILLOPE a donné procuration à Mme DOREMUS.
M. SEGALEN a donné procuration à M. BERTHOULOUX.*

Monsieur Matthias AVELINE a été élu secrétaire.

Le compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

PRESENTATION DU RAPPORT ENER'GENCE SUR LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE DES SERVICES MUNICIPAUX

Une convention a été passée avec Ener'gence en vue d'établir un diagnostic des consommations d'énergie des différents services et de rechercher des économies.

M. Christophe CALVARIN présente le rapport qu'il a établi au vu des factures des 3 années passées. Les élus de la commission des travaux se réuniront régulièrement avec les services municipaux pour définir les modalités d'action qui permettront de réduire les consommations d'énergie.

TAXES DE RACCORDEMENT AUX RESEAUX D'EAU & D'ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire rappelle que le montant des taxes de raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement est actuellement de 740 €.

Ces taxes constituent une participation des particuliers aux investissements réalisés et restant à réaliser par la Commune.

Compte-tenu des coûts de traitement de plus en plus élevés des eaux usées, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit le montant de ces taxes à compter du 1^{er} juillet 2011 :

- 1 500 € pour la taxe de raccordement au réseau d'assainissement,
- 500 € pour la taxe de raccordement au réseau d'eau potable.

La taxe de raccordement au réseau d'eau potable est assujettie à la TVA au taux de 19,6 %.

URBANISME

LOTISSEMENT DE LA ROUTE DE PLOUVIEN

Les habitants du quartier souhaitent modifier le règlement de leur lotissement qu'ils jugent trop restrictif en ce qui concerne les clôtures sur voies et limites séparatives.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la modification de ce règlement en se basant sur les hauteurs maximales prévues au projet de règlement du P.L.U.

LOTISSEMENT « LES HAUTS DE KERMARIA »

Une demande de permis d'aménager pour 20 lots a été déposée sur des terrains situés à Kermaria.

A l'évocation de ce sujet une large discussion s'engage sur le fonctionnement de la commission d'urbanisme. Monsieur Jean-Luc TREGUER regrette que ce dossier n'ait été présenté en commission qu'en urgence. Il déplore que les élus n'aient pas eu connaissance dès le début des premières esquisses.

Le Conseil se déclare finalement favorable à une rencontre avec le lotisseur avant la fin de la semaine et donne pouvoir à la commission pour proposer d'éventuels aménagements.

PROGRAMMES 2011 DE VOIRIE ET RESEAUX ET DE TRAVAUX DE BATIMENTS

M. Gérard CAM présente le programme de travaux qui a reçu l'aval de la commission le 25 janvier. Les opérations principales en sont le réaménagement de la rue Notre Dame et de la route de Plouvien, l'aménagement de la place Chapalain et une nouvelle tranche d'effacement de réseaux aériens.

M. Marcel PASQUET présente les différents projets concernant l'entretien des bâtiments communaux ainsi que les propositions du groupe de travail sécurité routière. La commission des travaux sera amenée à faire un choix dans ces propositions.

SUBVENTIONS

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission de la vie associative s'est réunie le 2 février et a proposé de modifier les critères d'attribution de certaines subventions en faisant passer le montant par adhérent de 6,85 € à 4 € pour les adultes et de 14,74 € à 21,50 € pour les jeunes.

Compte-tenu de l'importance de l'incidence pour certaines associations et des hésitations de la commission, le Conseil Municipal se contente de prendre connaissance des propositions et se donne un délai de réflexion pour prendre sa décision.

M. Robert BOUCHER confirme sa préférence pour ces nouveaux critères estimant qu'ils vont dans le sens d'une plus grande solidarité intergénérationnelle.

ESSOR BRETON

La Communauté de Communes du Pays des Abers a accepté d'accueillir une étape de la course cycliste l'Essor Breton au mois de mai prochain.

La Commune de BOURG-BLANC a fait acte de candidature pour le départ d'une étape.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de verser au comité organisateur de l'Essor Breton une subvention de 500 € pour le départ de cette étape.

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ANTENNE DES RESTOS DU CŒUR DE LANNILIS.

Monsieur le Maire expose que les Restos du Cœur ont ouvert une antenne sur la commune de LANNILIS.

Cette antenne a vocation à venir en aide aux personnes en difficulté sur le territoire de la C.C.P.A.

La Commune de BOURG-BLANC a accepté de s'associer à cette opération dès le début et sa participation a été calculée sur une base de 0,35 € par habitant.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide de verser à la Commune de LANNILIS un fonds de concours de 1 137 € à titre de participation aux travaux réalisés pour l'ouverture de l'antenne des Restos du Cœur.

REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

DEMANDE DE MME JACQ-CAILLE, PHARMACIENNE.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Mme Karine JACQ-CAILLE, pharmacienne, qui demande que la Commune prenne en charge l'installation d'une enseigne indiquant la pharmacie. Elle justifie sa demande en invoquant la baisse de fréquentation de sa pharmacie durant les travaux de réaménagement du centre bourg en 2009 et 2010.

Le Conseil Municipal par un vote à mains levées (17 voix pour et 5 abstentions) rejette cette requête. Un contact sera pris avec l'association des commerçants pour évoquer les conséquences des travaux sur leur activité.

REVÊTEMENT DE LA RUE DE BREST.

L'organisme de contrôle a constaté que l'enrobé de la rue de Brest n'était pas conforme au cahier des charges du marché.

Plutôt que d'exiger sa réfection et de bloquer ainsi la rue pendant une dizaine de jours, une demande d'extension de garantie et un rabais ont été demandés à l'entreprise, la SACER, qui à ce jour n'a pas répondu.

INFORMATIONS

Le cabinet retenu pour la construction de l'ALSH est Triangle Architecture avec un taux d'honoraires de 8,6 %.

L'étude géotechnique préalable à une construction sur le site de l'ancienne station service Uguen a été confiée à GINGER CEBTP du FAOU pour un montant de 3 250 € H.T.

L'appel d'offres pour la zone d'activités de la rue de Brest est en cours. L'ouverture des plis se fera le 9 mars.

Une consultation a été organisée pour le choix d'un maître d'œuvre en vue de l'aménagement de la zone d'urbanisation future de Prat-ar-Zarp. Les offres n'ont pas encore été étudiées.

Le Conseil Général et la C.C.P.A. se désengagent du transport scolaire vers les écoles maternelles et primaires. Compte-tenu du coût pour la Commune (de l'ordre de 25 000 à 30 000 €) le Conseil Municipal ne souhaite pas poursuivre le transport scolaire sur la Commune.